

RAPPORT PARTICULIER

SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

DANS

L'EMPIRE D'AUTRICHE.

L'enseignement est partagé dans cet empire en quatre divisions principales qui sont :

1° Les écoles primaires (*Volkschulen*), ou écoles élémentaires inférieures et supérieures, et les écoles bourgeoises (*Burgerschulen*) auxquelles il faut joindre les salles d'asile, les asiles des sourds et muets, ceux des aveugles, les orphelins et les écoles congréganistes ainsi que les écoles normales pour les instituteurs et les institutrices.

2° Les écoles moyennes ou secondaires (*Mittelschulen*), pour l'enseignement des lettres et des sciences, ou de l'industrie, telles que les gymnases et les écoles réelles.

3° Les écoles supérieures et spécialement les universités et les instituts techniques; aux premières se relient les enseignements de théologie, les écoles de droit, les écoles de chirurgie et d'accouchement, où l'on donne une instruction technique.

4° Les écoles spéciales, 1° pour le service militaire, 2° pour la marine militaire; 3° pour l'industrie et le commerce ainsi que pour la navigation; 4° les écoles d'agriculture, des forêts et des mines; 5° les écoles pour le développement de l'art. Dans cette même catégorie se place aussi l'académie des orientalistes.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Elles sont généralement destinées aux enfants de six à quinze ans.

On les distingue en écoles publiques et en écoles privées. Les premières, fondées et dirigées par l'État, peuvent donner des certificats d'études; les secondes, qui ne peuvent être établies qu'avec la permission de l'État, dans les grandes villes, ont besoin d'une autorisation spéciale pour délivrer ces certificats.

Les écoles élémentaires ou primaires sont partagées en :

Écoles élémentaires inférieures et comprenant trois classes;